

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du dix-sept octobre deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoint ; Louise LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Lyes DAIBECHE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Martine ROBERGE ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD, Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Franck PETIT ; David PERRAULT ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL.

Absentes : Elisabeth DURAND, Virginie BOTTAIS.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 7 – Voix délibératives : 27

2022-74

**FRICHE LÉBOUCHER : RACHAT DE PRESTATIONS DE PROGRAMMATION
PAR LA SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1531-1,

Vu la délibération n° 2017-103 du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 relative à la prise de participation de la Commune au capital social de la SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 13 décembre 2021 approuvant la modification n° 2 du PLUi, notamment pour ce qui concerne la Commune, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dite « Friche LÉBOUCHER »,

Vu la délibération n° 2021-104 du Conseil Municipal du 20 octobre 2021 relative à l'achat d'une parcelle de terrain de 5 398 m² environ, issue de la Friche Industrielle LÉBOUCHER, en vue d'y édifier une école et une cuisine centrale,

Vu la délibération n° 2022-23 du Conseil Municipal du 23 mars 2022 confiant le mandat d'études et de réalisation d'équipements publics à la SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT pour un montant de 7 650 000 € hors taxes (valeur décembre 2021), hors charges financières, foncières et hors rémunérations du mandataire pour la construction d'une école, d'une cuisine centrale et ses annexes,

Vu la convention de mandat signée par les parties en présence le 24 mars 2022,

Considérant qu'en l'attente de la signature de ladite convention de mandat, la ville de Notre-Dame de Bondeville a pris en charge sur son budget propre, les études de programmation effectuée par la Société CICLOP d'un montant de 11 970 € TTC et le levé de géomètre réalisé par la Société GEODIS pour un montant de 2 772 € TTC,

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'il convient de reprendre ces deux opérations dans le bilan de programmation de la SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT, afin de globaliser l'ensemble des dépenses liées à cette opération,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

Autorise Madame le Maire à solliciter la SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT pour le rachat de ces deux prestations, représentant un montant total de 14 742 € TTC.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221027-2022-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022



Madame Le Maire,

Myriam MULOT